

pas voulu les fournir. Le ministre des Transports, toujours plein d'égard pour le Parlement, comme chacun le sait, se levait invariablement pour proposer, pendant qu'il était leader de la Chambre, que la motion soit renvoyée pour débat ultérieur. Je signale ici que c'est là une manœuvre visant à frustrer les droits du Parlement. Cela signifie que le gouvernement détourne un règlement de son objet et l'applique à d'autres fins.

J'ai dit qu'on avait enterré treize avis de motion inscrits au *Feuilleton*. Je me dispense d'en donner lecture, mais ils ne manquent pas d'intérêt. Ces treize motions portaient sur des questions importantes et elles ont été renvoyées pour débat ultérieur, mais n'ont jamais été soumises à la Chambre. Le 5 décembre 1963, les orateurs du parti libéral se sont prononcés l'un après l'autre contre la motion de l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau) qui demandait la production de la correspondance échangée avec les États-Unis au sujet de la mise en tutelle des syndicats maritimes des Grands lacs, et toute l'heure prévue pour l'étude d'avis de motion portant production de documents y a passé. C'est la dernière fois, avant la fin de la session, que nous avons eu un appel des avis de motion, ce qui fait que le nombre dont j'ai parlé est resté en suspens.

Le député qui a appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône nous a dit que l'un de ses objectifs était de rendre le Parlement efficace. Il me semble qu'un bon moyen de s'engager dans cette voie serait de faire remarquer doucement aux occupants des banquettes ministérielles qu'il ne faudrait pas traiter le Parlement avec mépris, comme on l'a fait à l'égard des treize motions au sujet desquelles la Chambre avait le droit d'obtenir des renseignements.

Je tiens à féliciter les nouveaux ministres, sans le faire individuellement. J'adresse mes félicitations particulières à ceux qui, pour la première fois, détiennent un portefeuille et entrent au Conseil privé. Toutefois, à propos d'une ou deux nominations, les mots de John Wilkes, grand chef épris de liberté 200 ans auparavant, me viennent à l'esprit:

On n'avait jamais rien vu de semblable depuis que Caligula nomma son cheval proconsul.

L'histoire nous donne de grandes leçons. Je constate également que le ministre des Finances (M. Gordon), toujours au sein du Cabinet, a été dépossédé d'une grande partie de son autorité. Le gouvernement a créé ou a l'intention de créer le poste de président du Conseil du Trésor, qui sera occupé par un député très distingué entré à la Chambre en même temps que moi. Il exercera nombre de fonctions qui retombent ordinairement sur le ministre des Finances. Autrement dit, le gouvernement a soustrait de la compétence du ministre des

Finances le contrôle des dépenses. Il me semble que c'est un manque de confiance en lui, manque de confiance qui reflète celui de beaucoup de Canadiens et, comme je l'avais constaté, celui du premier ministre lui-même. A la dernière session, le gouvernement a présenté un budget. A la fin de la session, le budget avait presque complètement disparu mais il restait le ministre. A peu près tout ce qui reste de la compétence du ministre des Finances, c'est de pouvoir continuer à assécher les sources des investissements américains au Canada par les stupides panacées qu'il a proposées à la Chambre et fait adopter par le Parlement.

Je n'aborderai pas un grand nombre de sujets aujourd'hui, M. l'Orateur. Mes collègues le feront en traitant chacun les questions qu'ils connaissent de façon particulière. On a décrit le discours du trône de bien des manières, mais l'une des meilleures remarques qui s'y applique est celle de Lincoln mort il y a cent ans:

Aussi clair que le potage homéopathique obtenu en faisant bouillir l'ombre d'un pigeon mort de faim.

Ces paroles sont marquées au coin de cette perspicacité, de cette largeur de vues du véritable homme d'État, et c'est ce qui en fait aujourd'hui la valeur.

Et maintenant, que dire du discours du trône? Je passerai outre à toutes les répétitions qui ne sont, en somme, que les restes réchauffés de la dernière législature. Et ce n'est pas en réchauffant les aliments qu'on les améliore. Le mot dialogue est devenu l'un des préférés du premier ministre. Or, je dirai que ce discours du trône est un dialogue de désenchantement pour la population canadienne. Ce discours du trône ne manifeste aucunement l'intention du gouvernement de réparer les erreurs monumentales de la dernière session, la gaffe des mesures contre les investissements américains ou la taxe de vente de 11 p. 100. Le ministre des Finances s'est rendu à Washington dernièrement. Il s'y est entretenu avec des membres du gouvernement et a laissé entendre qu'on lui avait confié quelques renseignements miraculeux qui pourraient se traduire par certaines modifications dans les mesures législatives que le gouvernement avait adoptées à la dernière session malgré les protestations de l'opposition.

Puis, on songe à la dernière session et aux programmes présentés à la Chambre après tout un battage publicitaire. Il fallut ensuite les améliorer, les reviser ou même les retirer complètement. Le dernier discours du trône laissait du moins entendre qu'on allait faire quelque chose. Celui-ci manque complètement d'imagination. Si l'on veut bien me passer cette image incohérente, je dirai que